

■ **S.I. Condéminaz S.A.**, à Romont (FR), acquisition, vente, location et fermage de ses propres immeubles, etc. (FOSC du 13.06.2000, p. 3977). Selon procès-verbal authentique de l'assemblée générale du conseil d'administration du 18.02.2003 et contrat de fusion du 18.02.2003, la société reprend, selon bilan au 01.10.2002 et conformément à l'art. 748 CO, les actifs et passifs de la société Les Pergolas S.A. Fribourg, à Fribourg, actifs: CHF 4'204'792.80; passifs: CHF 4'907'146.36, soit un solde passif de CHF 702'353.56; et les actifs et passifs de la société S.I. Pergola Cité S.A., à Fribourg, actifs: CHF 1'764'935.15; passifs: CHF 2'279'939.84, soit un solde passif de CHF 515'004.69. Les fusions ont lieu dans le sens où les actions des trois sociétés sont détenues par les même actionnaires.

Journal no 1476 du 28.03.2003

(00934190 / CH-217.0.330.059-8)